



BIOCHAR

Amendement carboné inoculé pour la santé du sol.

Utilisable en **Agriculture Biologique**.

- Structure et régénère l'humus par l'apport de carbone pur.
- Améliore la diffusion et la disponibilité des éléments nutritifs dans le sol.
- Il permet de catalyser et d'amplifier l'action des fertilisants traditionnels, d'origines organiques ou minéraux.
- Crée un habitat durable pour les micro-organismes. Augmentation significative des bactéries du sol.
- Amélioration de la vie biologique du sol (mycorhization plus rapide).
- Rend les plantes plus résistantes aux maladies et parasites.
- Est riche en minéraux et oligo-éléments.
- Accélère le compostage et réduit les mauvaises odeurs pour les toilettes sèches et le lisier par exemple.
- Rentre dans la fabrication de Terra Prêta en ajout au sol ou compost.
- Améliore la rétention d'eau dans le sol (le charbon peut absorber jusqu'à 5 fois son poids en eau).
- Augmente la surface d'échange du sol (environ 500 m² / g).
- Grande durabilité dans le temps (plusieurs centaines d'années).

Mode d'emploi :

- Peut être utilisé pour enrichir un compost de jardin à raison de 10 à 30 % du volume total.
- Dosage pour sol de jardin : 80 g / m²
- Dosage pour l'agriculture : 200 g / m²
- Il est recommandé de le mélanger avec de la poudre de Basalte, du lombricompost ou du Bokashi pour augmenter son potentiel agronomique.

Composition :

Bois de feuillus (hêtre, chêne) pyrolysé et inoculé avec des micro-organismes sélectionnés : Lombrithé, Em, Extraits fermentés de plantes.

Précautions d'emploi :

Respecter le mode d'emploi et les doses prescrites.

Stockage :

Conserver dans un endroit loin d'une source de chaleur et de lumière.

Conditionnement :

Seau de 5 L, sac 10 kg, 20 kg, big-bag 1 m³, tonne.

Norme : Règlement (CE) N°834/2017

